



Sauvons Saint-Jean !
**Des mesures concrètes et positives du gouvernement fédéral
nécessaires maintenant pour assurer la pérennité du Campus Saint-
Jean et la protection du français en Alberta et au Canada**

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur les mesures du gouvernement pour protéger et promouvoir le français au Québec et au Canada

Sheila Risbud, présidente
Isabelle Laurin, directrice générale

Le 13 avril 2021

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») remercie le Comité permanent des langues officielles (« Comité ») de l'invitation à témoigner dans le cadre de son étude sur les mesures du gouvernement pour protéger et promouvoir le français au Québec et au Canada.

[2] Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Sa loi constituante lui confie la mission suivante depuis 1964 :

- | | |
|--|--|
| (a) conserver les souvenirs des premiers habitants, missionnaires, commerçants de fourrures, explorateurs et colons d'origine française de l'Alberta ; | (a) to rescue from oblivion the memories of the early inhabitants, missionaries, fur traders, explorers and settlers in Alberta of French origin |
| (b) promouvoir le bien-être intellectuel, moral, social et matériel des Canadiens d'origine française en Alberta ; | (b) to promote the intellectual, moral, social and material welfare of the Canadians of French origin in Alberta, |
| (c) promouvoir l'étude de la langue française et la formation de groupes d'éducation des adultes ; | (c) to promote the study of the French language and the formation of adult education groups, |
| (d) parrainer des programmes radiophoniques en français ; | (d) to sponsor radio programmes in French, |
| (e) promouvoir la bonne volonté, l'harmonie et la coopération entre ses membres ; | (e) to promote goodwill, harmony and cooperation among its members, |
| (f) promouvoir une meilleure compréhension parmi les Canadiens d'origines raciales différentes dans la province. [Traduction officielle] | (f) to promote better understanding among Canadians of different racial origin in the Province ¹ . |

[3] L'ACFA rallie les forces vives de la société en vue de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. Elle était au cœur des grands développements jurisprudentiels relatifs au statut du français : *Mercure*², *Mahé*³ et *Caron*⁴. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. Par ailleurs, l'ACFA promeut l'inclusion, en Alberta, des locuteurs du français de toutes les origines au sein d'un espace francophone pluriel.

[4] Voilà pourquoi l'ACFA saisi l'occasion de présenter au Comité l'importance, pour le gouvernement fédéral, de prendre mesures concrètes et positives maintenant pour assurer la pérennité du Campus Saint-Jean et la protection du français en Alberta et au Canada.

¹ An Act to Incorporate l'Association canadienne française de l'Alberta, [SA 1964, c 107](#).

² *R c Mercure*, [\[1988\] 1 RCS 234](#) (concernant le bilinguisme judiciaire et statutaire).

³ *Mahé c Alberta*, [\[1990\] 1 RCS 342](#) (concernant le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, notamment le droit de gestion et de contrôle de celle-ci).

⁴ *Caron c Alberta*, [2015 CSC 56](#) (concernant le bilinguisme judiciaire et statutaire).

Le français en Alberta et au Canada

[5] Il est vrai qu'il existe un déclin de la francophonie au Canada ; le poids démographique des francophones est passé de 6,1% en 1971 à 3,8% en 2016⁵. Statistique Canada a également projeté que le pourcentage de francophones hors Québec va continuer à diminuer et que le taux de bilinguisme des anglophones hors Québec va demeurer stable d'ici 2036⁶. Le gouvernement fédéral a d'ailleurs reconnu le déclin du français et a investi 500 millions de dollars dans son Plan d'action sur les langues officielles de 2018-2023 pour contrecarrer ce déclin.

[6] Pourtant, la francophonie albertaine affiche un bilan enviable. Après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, l'Alberta compte la plus grande population d'expression française en situation minoritaire au pays et la troisième communauté de nouveaux arrivants d'expression française en importance à l'extérieur du Québec, après l'Ontario et la Colombie-Britannique. Le recensement de 2016 a identifié plus de 88 000 Albertains et Albertaines ayant le français comme une langue maternelle⁷; plus de 2 % de la population provinciale a le français comme première langue officielle parlée⁸. Plus important encore, plus 268 000 Albertains et Albertaines ont une connaissance du français, pouvant soutenir une conversation dans cette langue⁹.

[7] Au Canada, l'avenir du français passe par l'Alberta. En effet, la population de langue maternelle française en Alberta a crû de 50 % entre 1991 et 2016¹⁰. Il s'agit donc de la population francophone hors Québec avec la plus forte croissance au Canada¹¹. L'Alberta n'a jamais été aussi francophone¹².

[8] Cependant, ce portrait positif de la francophonie en Alberta s'estompe lorsque l'on considère la situation précaire du Campus Saint-Jean (CSJ). En raison de l'inaction des gouvernements provincial et fédéral pour adresser des défis financiers, la survie du CSJ est menacée. Sans de nouvelles mesures du gouvernement fédéral, il y aura un impact sur la vitalité de la communauté francophone de l'Alberta et plus généralement des

⁵ Patrimoine canadien. 2019. « Statistiques sur les langues officielles au Canada », consulté le 9 avril 2021, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a6>

⁶ Gouvernement du Canada. 2018. *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir*, p.9.

⁷ Statistique Canada, [Tableaux des données, Recensement de 2016](#), no de catalogue 98-400-X2016046, Recensement de 2016, Ottawa, Statistique Canada, le 16 janvier 2018. Le Recensement sous-estime systématiquement le nombre de personnes ayant le français comme langue maternelle, notamment en décourageant les répondants d'indiquer plus d'une langue maternelle

⁸ Statistique Canada, [Profil du recensement, Recensement de 2016 : Alberta et Canada](#), n° de catalogue 98-316-X2016001, Recensement de 2016, Ottawa, Statistique Canada, 29 novembre 2017 [Statistique Canada, Profil du recensement : Alberta]

⁹ Statistique Canada, [Profil du recensement : Alberta](#), supra

¹⁰ Statistique Canada, [Série « Perspective géographique », Recensement de 2016](#), supra

¹¹ Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*. <https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf>

¹² R c Caron, [2008 ABPC](#) ; voir également François Larocque, Mark Power et Michel Doucet, « L'archéologie d'un pacte constitutionnel oublié : la Proclamation royale du 6 décembre 1869 » dans Sophie Bouffard et Peter Dorrington, dir, *Le statut du français dans l'ouest canadien : la cause Caron, Cowansville, Yvon Blais*, 2017.

communautés de langue officielle en situation minoritaire (« CLOSM »), ce qui pourrait accentuer le déclin de la langue française en Alberta et au Canada.

Le rôle fondamental du Campus Saint-Jean pour la francophonie albertaine et canadienne

[9] Le CSJ est la seule institution postsecondaire de langue française en Alberta et à l'ouest du Manitoba.

[10] Fondée en 1908 par les pères Oblats, l'institution est devenue une faculté de l'Université de l'Alberta en 1977, à la suite d'une entente conclue en 1976 (voir onglet 1) entre l'Université de l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta et les pères Oblats. Le rôle des pères Oblats dans cette entente est maintenant délégué à l'ACFA.

[11] Cette entente prévoit notamment que le CSJ doit opérer dans un espace séparé de l'Université de l'Alberta pour garantir son atmosphère francophone et reconnaît que le coût par étudiant sera nécessairement plus élevé, ce qui serait en partie équilibré par des contributions financières du gouvernement du Canada.

[12] Aujourd'hui, le CSJ accueille plus de 900 étudiants, provenant de l'Alberta, de toutes les provinces de l'Ouest canadien et des Territoires, du reste du Canada ainsi que de l'étranger. Les inscriptions au CSJ ont augmenté de plus de 40% depuis 2014 et ce, malgré deux augmentations de la moyenne requise pour y être admis.

[13] Le CSJ est essentiel à la vitalité de la francophonie en Alberta et dans l'Ouest canadien, plus généralement.

[14] La croissance de la francophonie albertaine crée une augmentation de la demande de services en français dans divers domaines, mais surtout en éducation. Par exemple, au cours des 20 dernières années, les inscriptions dans les écoles francophones ont doublé et celles dans les écoles d'immersion française en Alberta ont plus que doublé. Aujourd'hui, on compte plus de 8 000 élèves inscrits dans les écoles francophones et plus de 46 500 élèves dans un programme d'immersion française.

[15] L'Alberta fait donc face à un important besoin de main d'œuvre qualifiée et à une pénurie d'enseignants et d'autres professionnels en éducation, parlant français. Il est aussi important de rappeler que ces enseignants et ces professionnels sont nécessaires pour offrir l'éducation en français garantie par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« Charte »).

[16] Le CSJ forme donc du personnel bilingue dans l'Ouest canadien grâce à une variété de programmes, dont :

- des programmes collégiaux en administration des affaires, éducation à la petite enfance et préposé aux soins de la santé ;
- des programmes de baccalauréat en sciences humaines, sciences sociales, éducation, sciences, administration des affaires et sciences infirmières (les deux derniers, programmes bilingues formels) ; et
- des programmes de maîtrise en arts ou en science de l'éducation.

[17] Le maintien et le développement de cette institution sont aussi nécessaires pour assurer la vitalité de la communauté francophone de l'Alberta sur le long terme. Selon le principe de complétude institutionnelle, développé par Raymond Breton en 1964, « le fait de détenir des institutions – une école, un hôpital, un journal ou un théâtre – est considéré comme une condition qui contribue à l'épanouissement des minorités »¹³.

[18] La ministre du Développement économique et des Langues officielles, l'honorable Mélanie Joly, a d'ailleurs reconnu dans son document de réforme linguistique, *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles*, rendu public en février 2021, que les CLOSM « ont droit à des institutions fortes, soutenues par elles et pour elles, qui assurent leur vitalité et leur pérennité »¹⁴. D'ailleurs, le document comprend dans ses principes directeurs un appui aux institutions des CLOSM, et reconnaît l'importance du principe de complétude institutionnelle pour la vitalité des CLOSM¹⁵.

[19] Mais plus encore, étant la seule institution postsecondaire de langue française à l'ouest du Manitoba, le CSJ favorise le bilinguisme chez ses étudiants. Le CSJ crée un endroit immersif qui améliore les compétences sociolinguistiques des étudiants, dont plus de 60% sont issus des programmes d'immersion française, et favorise leur intégration dans la francophonie¹⁶. Par conséquent, le CSJ est une institution clé permettant au gouvernement du Canada se rejoindre son « objectif très ambitieux » de « faire passer notre taux national de bilinguisme de 17,9 % à 20 % d'ici 2036, grâce surtout à l'augmentation du taux de bilinguisme des anglophones à l'extérieur du Québec de 6,8 % à 9 % »¹⁷.

[20] L'importance institutionnelle du CSJ pour la minorité francophone et l'expansion du français de l'Ouest canadien va au-delà de ses besoins d'éducation. Le CSJ est une institution qui représente une vision canadienne de bilinguisme national et de pluralisme culturel, pierres angulaires de notre engagement à la diversité. Comme le disait le vice-président académique de l'Université de l'Alberta : « Campus Saint-Jean needs to exist as a beacon for a particular expression of Canadian values in Western Canada ».

État de la situation au Campus Saint-Jean

[21] Or, le CSJ souffre d'un grave sous-financement opérationnel et structurel chronique depuis une vingtaine d'années, ce qui nuit à sa capacité de répondre à son

¹³ Cardinal, Linda et Rémi Léger. 2017. « La complétude institutionnelle en perspective. » *Politique et Sociétés*, vol. 36, p. 3.

¹⁴ Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, p.4.

¹⁵ Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, p.16.

¹⁶ Anne-José Villeneuve. 2018. « L'acquisition de la compétence sociolinguistique en contexte minoritaire : l'apport potentiel de la communauté. » Dans *L'éducation supérieure et la dualité linguistique dans l'Ouest canadien : Défis et réalités*, sous la direction de Samira ElAtia, p.85-108. Québec : Presses de l'Université Laval.

¹⁷ Gouvernement du Canada. 2018. *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir*, p.41.

mandat et de satisfaire la demande.

[22] Pour ce qui est du sous-financement opérationnel, le CSJ ne reçoit des subventions provinciales que pour 70 % de ses étudiants à temps plein. En Alberta, les facultés universitaires se voient imposer des quotas d'inscription et reçoivent du financement en vertu du *Campus Alberta Grant* en fonction de ces quotas. Or, pour le CSJ, les inscriptions - et la demande - dépassent largement le quota accordé. Par exemple, il existe 24 places dans le programme de sciences infirmières bilingues, mais le CSJ a reçu 172 demandes pour ce programme en 2019-2020.

[23] Alors que pour les autres facultés, le quota permet un certain contingentement et que les étudiants peuvent toujours s'inscrire dans une autre université, pour le CSJ, la situation est complètement différente ; il n'existe pas une autre alternative - en français - en Alberta. Ainsi, refuser des inscriptions est contraire au mandat du CSJ d'assurer la vitalité de la communauté d'expression française de la province et vise donc l'assimilation de la communauté francophone de l'Alberta et l'affaiblissement du fait français en Alberta.

[24] De plus, le financement fédéral de base reçu par le CSJ en vertu du Programme des langues officielles en enseignement (PLOE) n'a pas changé depuis au moins 2009. Ainsi, en dollars réels, ce financement a été progressivement réduit, et ce, malgré l'augmentation de la demande pour les services et l'éducation offerts par le CSJ.

[25] À cette situation financière extrêmement précaire et préexistante du CSJ s'est ajoutée l'annonce de nouvelles réductions budgétaires par le gouvernement de l'Alberta depuis 2019. En 2020-2021, les subventions opérationnelles des établissements postsecondaires se sont vues réduites de 13,3%. Le gouvernement de l'Alberta a également interdit aux établissements postsecondaires d'avoir recours à leurs fonds de réserve, mais leur a demandé de présenter des budgets équilibrés, privant ainsi le CSJ de la possibilité d'éponger lui-même son manque à gagner de 1,5 million de dollars pour cette année financière.

[26] Au printemps 2020, le CSJ devait soumettre un plan et un budget équilibré à l'Université de l'Alberta. Initialement, pour atteindre un budget équilibré, le CSJ parlait de couper 44% des cours, ce qui impliquait aussi de couper dans les programmes offerts.

[27] Cette situation intenable a poussé l'ACFA à lancer la campagne de mobilisation *Sauvons Saint-Jean*, en mai 2020. Ainsi, l'ACFA a multiplié les démarches communautaires et politiques et a proposé plusieurs solutions à court et à plus long terme à l'Université de l'Alberta, au gouvernement de l'Alberta et au gouvernement fédéral. De plus, plus de 1100 lettres citoyennes, appuyant *Sauvons Saint-Jean*, ont été adressées au premier ministre albertain et au ministre de l'Éducation supérieure.

[28] Mince victoire, le CSJ a proposé un plan mitoyen qui a été accepté par l'Université de l'Alberta. Ce plan permettait à tous les programmes d'être maintenus, mais nécessitait de réduire l'offre de cours de près de 20% et de trouver un million de dollars, en cours d'année, pour équilibrer son budget.

[29] Le 17 août 2020, faisant face à l'impasse, l'ACFA s'est vue dans l'obligation d'entamer un recours judiciaire contre le gouvernement de l'Alberta et l'Université de l'Alberta. Ce recours est basé sur trois arguments :

- Violation de l'Entente de 1976¹⁸ : L'Entente de 1976 reconnaît l'importance du CSJ pour répondre à la demande fulgurante d'enseignants d'expression française et d'une main-d'œuvre bilingue dans l'Ouest canadien (préambule, art. 3.1). Elle prévoit l'obligation de l'Université de l'Alberta de déployer les meilleurs efforts pour opérer, maintenir, améliorer et développer le CSJ (art. 3.2). Elle impose aussi des obligations au gouvernement de l'Alberta à l'égard du financement du CSJ, incluant l'obligation de fournir les fonds nécessaires à l'Université de l'Alberta pour opérer, maintenir, améliorer et développer le CSJ (art. 3.6), et l'obligation de ne pas réduire ses subventions lorsqu'il reçoit des fonds fédéraux en éducation francophone à l'intention du CSJ (art. 3.7).
- Violation de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* : L'accès à l'enseignement postsecondaire en français en Alberta est nécessaire pour former les enseignants et le personnel francophones des conseils scolaires de langue française en situation minoritaire de la province (et remédier à la pénurie de ces professionnels) et, par conséquent, pour mettre en œuvre l'article 23 de la *Charte*. L'Université de l'Alberta et le gouvernement de l'Alberta ont donc une obligation de fournir le financement adéquat pour former les professionnels nécessaires à la mise en œuvre de la *Charte* en Alberta.
- Violation du principe constitutionnel de protection des droits des minorités : En exerçant leur pouvoir discrétionnaire d'allouer des fonds au CSJ, l'Université de l'Alberta et le gouvernement de l'Alberta ont omis de fournir un financement suffisant au CSJ d'une manière conforme au principe constitutionnel sous-jacent de la protection des droits des minorités.

[30] Le 2 février 2021, l'ACFA a appris que le gouvernement de l'Alberta avait alloué un contrat de 1,5 million de dollars à une firme d'avocats, pour la période allant d'août 2020 à mars 2021 (sept (7) mois), pour préparer sa défense contre l'ACFA concernant le financement du CSJ (voir un article de Radio-Canada à l'onglet 2). Cette nouvelle a choqué l'ACFA quant à la manière dont le gouvernement de l'Alberta gère les fonds publics. Ce contrat représente une somme considérable qui aurait pu être allouée directement au CSJ pour alléger sa situation financière précaire. Rappelons que l'ACFA et le CSJ cherchaient un million de dollars d'ici la fin mars 2021 pour maintenir la programmation actuelle de l'établissement.

[31] Pour l'année 2021-2022, de nouvelles coupes budgétaires en éducation postsecondaire ont été annoncées par le gouvernement provincial, mais l'impact sur le CSJ n'est pas encore connu, ce dernier n'ayant toujours pas réussi à combler son manque à gagner de l'an dernier. Également, des inquiétudes subsistent toujours dans

¹⁸ [Entente de 1976](#) entre le gouvernement de l'Alberta, l'Université de l'Alberta et les Pères Oblats.

la communauté francophone quant à l'initiative de restructuration *UofA for Tomorrow*, entreprise par l'Université de l'Alberta afin d'assainir ses dépenses.

[32] Quant au sous-financement structurel, le CSJ a des besoins criants de rénovations pour maintenir ses infrastructures. Le gouvernement de l'Alberta a refusé à répétition de répondre aux besoins en infrastructure du CSJ et n'a fourni aucune contribution provinciale équivalente aux fonds fédéraux offerts pour des projets d'infrastructures au CSJ depuis de nombreuses années.

[33] À l'été 2020, le gouvernement de l'Alberta a annoncé un investissement de 98 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure de plusieurs établissements postsecondaires de la province dans le cadre de son projet de relance économique (*Alberta's Recovery Plan*)¹⁹. Des investissements de 191 millions de dollars en infrastructure ont aussi été alloués aux institutions postsecondaires dans le budget 2021 de la province²⁰.

[34] Or, jusqu'à ce jour, aucun financement n'a été accordé au CSJ, et ce malgré que le gouvernement fédéral se soit engagé à financer la moitié d'un projet d'infrastructure de 8 millions de dollars, si la province en investit autant. Cette situation est aberrante car le gouvernement de l'Alberta aurait pu obtenir un retour de 100% sur son investissement en travaillant avec le gouvernement fédéral sur ce projet d'infrastructure nécessaire pour le CSJ.

[35] La mise à l'écart du CSJ de l'annonce d'investissements s'ajoute à une longue série de refus du gouvernement de l'Alberta de financer de nouvelles infrastructures au CSJ au fil des ans. L'Université de l'Alberta a mené une étude en 2015 qui a soulevé le besoin de mettre à jour les laboratoires de science au CSJ. Ces laboratoires dataient des années 1950 et nécessitaient des rénovations d'environ 19 millions de dollars. Bien que le projet ait été de l'avant, il a dû être revu à la baisse pour une rénovation de 3,1 millions de dollars puisque l'Université de l'Alberta n'a pas été en mesure d'obtenir les fonds nécessaires du gouvernement de l'Alberta. Ces rénovations sont bien loin du projet de Pavillon des Sciences proposé en 2007-2008 au coût d'environ 40 millions de dollars et qui a été délaissé en raison de l'incapacité de sécuriser un financement du gouvernement de l'Alberta.

[36] Avant ces rénovations des laboratoires, la dernière mise à jour des installations du CSJ remontait à près de 20 ans avec la rénovation de l'ancienne résidence, ainsi que la construction de nouvelles résidences, d'un espace culturel et communautaire et de bureaux. À ce jour, il y a toujours urgence d'améliorer le système électrique de l'établissement.

¹⁹ Gouvernement de l'Alberta. 2020. « Post-secondary projects put Albertans to work. » <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=73069AFC2B905-02AB-BEFA-B7C465CAED2D276A>

²⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2021. *Budget 2021 : Capital Plan*, consulté le 10 avril 2021, <https://www.alberta.ca/capital-plan.aspx>

Le manque de mesures positives du gouvernement fédéral à l'égard du financement du Campus Saint-Jean

[37] Bien que l'éducation soit une compétence provinciale, le gouvernement du Canada a pris des engagements en investissant massivement dans le secteur postsecondaire au Canada.

[38] À titre d'exemple, en 2016, le Gouvernement du Canada a misé en partie sur le *Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires* (FIS) pour renforcer l'innovation au pays à travers son Programme d'innovation. Ce fonds rendait disponible près de 2 milliards de dollars pour des projets d'infrastructure dans des établissements postsecondaires à travers tout le Canada²¹.

[39] De plus, le gouvernement fédéral a en vigueur un protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde avec les provinces et les territoires, et donc un *Programme de langues officielles en enseignement* (PLOE), ce qui garantit entre autres l'accès à des fonds fédéraux pour les institutions postsecondaires de langue française des CLOSM.

[40] Par ailleurs, en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, les institutions fédérales sont tenues « de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre [l']engagement » du gouvernement fédéral de « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne »²².

[41] En plus de cette obligation, le ministère du Patrimoine canadien doit prendre toute mesure qu'il estime indiquée pour : favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada et d'appuyer leur développement²³ ; encourager et appuyer l'apprentissage du français²⁴ ; encourager et aider aux gouvernements provinciaux à favoriser le développement de leur minorité francophone et leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue²⁵ ; et encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français²⁶.

[42] Toutefois, au fil des dernières années, ces responsabilités du gouvernement du Canada ont été assumées avec timidité. Plusieurs allèguent que le gouvernement fédéral ne répond pas adéquatement à son obligation de prendre des mesures positives dans le secteur de l'éducation postsecondaire, notamment parce que le financement fédéral irait de façon disproportionnée vers les organismes de la majorité linguistique, par exemple dans le cas du FIS. De plus, le financement reçu par les institutions postsecondaires de

²¹ Innovation, Sciences et Développement économique Canada. 2019. « Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, » *Gouvernement du Canada*, consulté le 10 avril 2021, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/051.nsf/fra/accueil>

²² *Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c 31 (4e suppl), art 41(1)-(2).

²³ *Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c 31 (4e suppl), art 43(1)a).

²⁴ *Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c 31 (4e suppl), art 43(1)b).

²⁵ *Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c 31 (4e suppl), art 43(1)d)

²⁶ *Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c 31 (4e suppl), art 43(1)e).

langue française en situation minoritaire du PLOE stagne, ce qui génère de graves problèmes financiers.

[43] En effet, dans un mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en 2018, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) a souligné que les institutions postsecondaires des CLOSM ont un manque à gagner en raison d'une stagnation des investissements du gouvernement du Canada dans ces institutions, depuis au moins 2009. Au cours de la dernière décennie, le financement fédéral a donc graduellement diminué puisqu'il ne tient pas compte de l'inflation. Selon l'ACUFC, d'ici 2023 « les investissements fédéraux réels dans le PLOE seront inférieurs de 35 % à ceux de 2003 »²⁷.

[44] Enfin, dans le protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde signé avec l'Alberta, l'article 4.3 prévoit que les contributions financières du fédéral sont conditionnelles à ce que l'Alberta fournisse une contribution financière équivalente ou supérieure à la sienne. Ce type de condition est communément connu comme une clause de « *matching* »²⁸. Le ministère du Patrimoine canadien se réserve également le droit d'approuver des contributions complémentaires en sus de la somme prévue dans le protocole d'entente, lesquelles visent entre autres le développement de l'enseignement postsecondaire en milieu minoritaire et la croissance et la qualité des programmes et l'enrichissement culturel des milieux scolaires minoritaires à tous les niveaux d'enseignement²⁹, mais ces contributions sont également soumises à une clause de *matching*.

[45] Selon l'ACFA, le gouvernement fédéral ne devrait pas systématiquement requérir l'existence d'une participation provinciale quelconque afin de contribuer à des initiatives telles que le projet d'infrastructure du CSJ. De telles initiatives ont pour effet de favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada et d'appuyer leur développement et constituent une façon pour le gouvernement de mettre en œuvre certaines de ses obligations³⁰.

[46] Bien entendu, les CLOSM sont gagnantes lorsque les provinces appuient financièrement des projets qu'elles n'appuieraient pas autrement afin d'accéder à une enveloppe financière fédérale. Toutefois, l'exigence d'une contribution provinciale comme condition systématique nécessaire à toute contribution fédérale ou d'invoquer une clause de *matching* de façon rigide pour refuser de financer des projets d'infrastructure du CSJ ne respecte pas les obligations du gouvernement du Canada en vertu de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (« Loi »).

²⁷ Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC). 2018. « La croissance économique, gage de la compétitivité du Canada : L'apport important des collèges et universités de la francophonie canadienne », p. 6. https://acufc.ca/wp-content/uploads/2018/12/2018.07_Memoire-Prebudget.pdf

²⁸ *Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (2013-2014 à 2017-2018)*

²⁹ *Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (2013-2014 à 2017-2018)*, art 4.5.1b), 4.5.1h).

³⁰ *Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c 31 (4e suppl), art 41, 43(1)a).

[47] Cette utilisation d'une clause de *matching* crée un cadre échappatoire et constitue plutôt une mesure négative puisque certaines provinces ont historiquement été récalcitrantes, comme c'est le cas actuellement pour l'Alberta.

Des engagements récents

[48] Il est important de souligner que le gouvernement du Canada s'est récemment engagé à entreprendre des démarches pour soutenir davantage l'éducation postsecondaire de langue française.

[49] En janvier 2021, le premier ministre du Canada a fait parvenir une lettre de mandat supplémentaire à la ministre du Développement économique et des langues officielles qui cite un engagement quant aux investissements dans les institutions postsecondaires des CLOSM : « En collaboration avec les provinces et les territoires, accroître les investissements dans l'infrastructure éducative et communautaire pour les institutions qui soutiennent les communautés de langue officielle en situation minoritaire, y compris les établissements d'éducation postsecondaire, les programmes d'éducation en immersion et les programmes d'éducation en langue minoritaire »³¹.

[50] Puis, en février 2021, le gouvernement fédéral a aussi partagé dans son document de réforme linguistique son intention de renforcer son engagement envers le continuum en éducation, ce qui comprend l'éducation postsecondaire³².

[51] Ces engagements, bien que fort appréciés, ne concordent toutefois pas encore avec des actions concrètes. Et, nous sommes inquiets que ces actions pourraient arriver trop tard.

Solutions proposées et suggestions de mesures concrètes

[52] Des investissements en éducation postsecondaire de langue française, et particulièrement pour le CSJ, sont nécessaires maintenant pour maintenir et développer un réseau d'institutions qui protège et appuie le français au pays, renforce la vitalité de nos communautés et accroît le bilinguisme chez les Canadiens.

[53] Au cours de la dernière année, l'ACFA a proposé diverses solutions au gouvernement fédéral pour « Sauver Saint-Jean ». En voici quelques-unes :

1. Une contribution complémentaire dans le cadre du PLOE

2. La création d'un *Fonds de l'éducation postsecondaire de langue française de l'Ouest*

L'objectif de ce Fonds spécial (voir onglet 3) serait de protéger les institutions postsecondaires de langue française dans l'Ouest canadien en assurant un

³¹ Justin Trudeau, Premier ministre du Canada. « Lettre de mandat supplémentaire de la ministre du Développement économique et des Langues officielles. » 15 janvier 2021. <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/01/15/lettre-de-mandat-supplementaire-de-la-ministre-du-developpement-0>.

³² Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, p.17.

financement stable et prévisible jusqu'en 2023, année où vient à échéance l'actuel Plan d'action pour les langues officielles. Les institutions postsecondaires de langue française ont besoin d'une solution, ne serait-ce que de courte durée, afin de maintenir l'accès à l'éducation postsecondaire de langue française pour favoriser la formation d'une main-d'œuvre bilingue localement, éviter un exode de talents et assurer la vitalité des CLOSM. L'enveloppe budgétaire du fonds s'élèverait à 12 millions de dollars par année pour une durée de deux ans. Ce fonds temporaire offrirait un supplément au financement de base pour la programmation des institutions postsecondaires de langue française dans l'Ouest canadien.

3. La révision à la hausse du financement de base du PLOE accordé aux institutions de langue française ainsi que son indexation

Étant donné que les fonds distribués aux institutions postsecondaires de langue française en situation minoritaire via le PLOE stagnent depuis 2009, le gouvernement du Canada pourrait augmenter les fonds disponibles par indexation pour tenir compte de l'inflation et l'augmentation démographique dans certaines régions au pays, ce qui engendre une augmentation marquée du nombre d'inscriptions dans ces institutions.

[54] Par ailleurs, l'ACFA croit aussi que le gouvernement fédéral devrait utiliser son pouvoir de dépenser pour protéger les minorités linguistiques selon le principe constitutionnel et ainsi protéger le français au pays. Notamment, le gouvernement du Canada pourrait faire des exceptions pour le financement d'initiatives dans le domaine de l'éducation postsecondaire en langue française en milieu minoritaire sans que ces fonds soient accompagnés d'une clause conditionnelle de *matching*. En d'autres mots, que les contributions financières et les contributions complémentaires du Canada dans le cadre de la prochaine *Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité* n'exigent plus systématiquement une contribution financière équivalente ou supérieure de la part de l'Alberta. Le cadre paralysant créé par la clause de *matching* freine la prise de mesures positives. Ce type de clauses devrait donc être éliminé ou, au minimum, prévoir plus de flexibilité et de discrétion pour le gouvernement du Canada.

[55] Une stratégie plus à long terme visant à soutenir les institutions postsecondaires de langue française en situation minoritaire pourrait être discutée nationalement et intégrée, possiblement, dans le prochain Plan d'action pour les langues officielles.

[56] En ce sens, l'ACFA a d'ailleurs recommandé chaudement à votre Comité ainsi qu'au Comité sénatorial permanent des langues officielles d'entamer rapidement une étude portant sur les fonds fédéraux destinés au postsecondaire et les mesures positives prises par les institutions fédérales concernant l'éducation postsecondaire pour les communautés de langues officielles en situation minoritaire. Toutes les études réalisées jusqu'à maintenant et qui se sont penchées sur la question de l'éducation postsecondaire le faisaient dans le cadre d'une étude à mandat plus large. Une telle approche ne permet pas de bien saisir l'ampleur des défis de l'éducation postsecondaire dans les CLOSM, des défis qui perdurent depuis des années et qu'il devient pressant d'adresser.

[57] En conclusion, il y a un besoin urgent d'actions concrètes. Le Campus Saint-Jean ne peut attendre après la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, qui tarde à aboutir, ou à la sortie du prochain plan d'action sur les langues officielles, qui est à échéance en 2023.

[58] L'ACFA espère que des mesures concrètes seront prévues dans le prochain budget fédéral, qui sera rendu public le 19 avril 2021, et compte sur l'appui des membres de ce comité pour la suite de l'avancement de ce dossier.

Onglet 1 : Entente de 1976

Onglet 2 : Article de Radio-Canada du 2 février 2021 « Campus Saint-Jean : l'Alberta dépense 1,5 M\$ pour se défendre contre l'ACFA »

Onglet 3 : Proposition – Création d'un Fonds de l'éducation postsecondaire de langue française de l'Ouest